

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **AfrIPI soutient l'OAPI dans le renforcement des capacités des juges au sein des systèmes judiciaires et administratifs en matière de litiges de propriété intellectuelle.**

**Libreville, 25 - 27 juin 2024:** le projet «**Droit de propriété intellectuelle et innovation en Afrique**» (AfrIPI) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), organisent du 25 au 27 juin 2024 à Libreville, au Gabon, la quatrième édition de la conférence du Réseau africain des magistrats de la propriété intellectuelle.

Des rencontres du Réseau africain des magistrats de la propriété intellectuelle (RAMPI) ont eu lieu à Abidjan (2021), Dakar (2022), et N'Djamena (2023). Cette dernière édition sera consacrée, d'une part, à l'examen des questions de contentieux administratif en matière de PI dans le système OAPI et au renforcement des capacités des membres du RAMPI et, d'autre part, à l'appréciation du risque de confusion et la réparation des dommages issus de la contrefaçon en droit français/européen.

Les recommandations issues de la troisième rencontre tenue à N'Djamena en septembre 2023 ont conduit à la présentation et l'examen du projet de base de données jurisprudentielle, un outil important dans la pratique judiciaire et administrative. La réunion de Libreville vise à renforcer les moyens mis à disposition des professionnels afin d'améliorer la qualité du traitement du contentieux en matière de propriété intellectuelle dans l'espace OAPI.

À cet égard, cette édition aura pour point central le règlement des litiges de propriété intellectuelle devant les tribunaux des pays membres de l'OAPI avec le soutien des chambres de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et d'autres experts spécialisés.

En outre, les participants, parmi lesquels figurent les membres de la Commission Supérieure de Recours de l'OAPI, des Cours suprêmes et des présidents des tribunaux de commerce, des magistrats spécialisés en PI ainsi que des magistrats de trois pays non-membres de l'OAPI (le Burundi, la République Démocratique du Congo, et Madagascar), profiteront de cette occasion pour organiser une assemblée générale ordinaire du «RAMPI».



## **À propos d'AfrIPI**

AfrIPI est le projet pionnier de coopération en matière de propriété intellectuelle qui engage une action conjointe entre l'UE et l'Afrique pour promouvoir les accords internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'effet de stimuler le commerce intra-africain et faciliter les investissements Afrique-Europe pour la croissance économique et le développement durable. Le projet est cofinancé par la Commission européenne, par l'intermédiaire de la direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA), et par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Il est mis en œuvre par l'EUIPO, en partenariat avec des institutions régionales et nationales africaines, notamment la Commission de l'Union africaine (CUA), l'OAPI et l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO).

Pour plus d'informations: [www.afripi.org](http://www.afripi.org)





Financé par  
l'Union européenne



Projet AfrIPI, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)